

Communication publicitaire - Avant toute souscription, veuillez prendre connaissance du Document d'Informations Clés et du prospectus

Objectifs et Politique d'investissement (Source : Amundi) *

L'objectif du Compartiment est de surperformer les marchés d'actions mondiaux sur la période de détention recommandée (au moins cinq ans) en vue de générer un impact climatique indirect, en investissant dans des actions internationales engagées dans la lutte contre le changement climatique. En outre, le Compartiment intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (E, S et G – ou, une fois pris ensemble, ESG) dans le processus d'investissement. L'investissement durable du Compartiment est axé sur la lutte contre le changement climatique et vise à obtenir une intensité carbone inférieure à son Indice de référence. Cet impact est soumis à un rapport périodique. Le processus d'investissement mis en œuvre vise à construire un portefeuille conforme à l'objectif de réduction du réchauffement de l'Accord de Paris à hauteur de 1,5 °C et dont l'intensité carbone sera inférieure à celle de l'Indice MSCI All Country World Index (MSCI ACWI) Net Return, qui est représentatif de son univers d'investissement (avant d'appliquer son mécanisme de compensation de l'empreinte carbone tel que décrit dans l'Annexe SFDR). L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que leur investissement dans le Compartiment n'a pas d'impact direct sur l'environnement et la société, mais que le Compartiment vise à sélectionner et à investir dans des sociétés qui contribuent à lutter contre le changement climatique, en suivant les critères précis définis dans la stratégie d'investissement du Compartiment. Le Compartiment intègre des Facteurs de durabilité dans son processus d'investissement, comme décrit plus en détail à la section 4.9 « Aperçu de la politique d'investissement responsable » du Prospectus. La stratégie d'investissement du Compartiment vise à sélectionner des titres de sociétés de tous pays, secteurs et capitalisations. Afin de sélectionner les sociétés les mieux positionnées pour lutter contre le changement climatique, la Société de gestion s'appuie sur les données de Sciences Based Targets (SBT) et du CDP. Au moins 90 % des actions du portefeuille sont analysées par le CDP ou enregistrées dans l'initiative SBT et ont une note ESG. La Société de gestion intègre une approche ESG supplémentaire en analysant les sociétés qui ont déjà été sélectionnées sur la base de sa méthodologie d'analyse ESG interne et en excluant celles basées sur les éléments suivants : - les notes ESG globales d'Amundi les plus basses (c'est-à-dire F et G sur une échelle de A à G) ; - les notes les plus faibles (c'est-à-dire F et G sur une échelle de A à G) pour la composante Environnement des notes ESG globales d'Amundi ; - les controverses ESG considérées graves ; En outre, le Compartiment exclut les sociétés jugées non compatibles avec l'objectif de l'Accord de Paris sur le climat visant à limiter le réchauffement climatique. Le Compartiment a été labellisé ISR, sa politique ISR (objectifs, critères et notations) est présentée plus en détail et disponible sur le site Internet de la Société : www.cpram.com Dans le cadre de la labellisation ISR, le Compartiment s'engage à réduire l'univers d'investissement d'au moins 25 % (et, à compter du 1er janvier 2026, de 30 %) en s'appuyant sur sa méthodologie Climat, sa méthodologie d'analyse ESG interne et les exclusions associées à la labellisation ISR France ainsi qu'aux activités considérées comme non alignées sur l'Accord de Paris. La Société de gestion a mis en place un mécanisme qui compense l'empreinte carbone résiduelle du Compartiment par l'utilisation d'unités de réduction des émissions vérifiées (« VER ») qui financent des projets qui réduisent ou évitent les émissions de CO2. Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter au prospectus. Les instruments dérivés peuvent être utilisés par le Compartiment à des fins de couverture, d'arbitrage, d'exposition et/ou de gestion efficace de portefeuille. Le Compartiment est activement géré. Le Compartiment peut utiliser un Indice de référence a posteriori en tant qu'indicateur pour évaluer la performance du Compartiment et, en ce qui concerne l'indice de référence de la commission de performance utilisé par les catégories d'actions concernées, pour calculer les commissions de performance. Il n'existe aucune contrainte relative à un tel Indice de référence qui limite la construction du portefeuille. Le Compartiment est un produit financier qui promeut les caractéristiques ESG conformément à l'article 8 du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

/!\ Important : Le capital et/ou le rendement n'est (ne sont) pas garanti(s) ou protégé(s). L'investissement promu concerne l'acquisition de parts ou d'actions d'un fonds, et non d'un actif sous-jacent donné, tel qu'un immeuble ou des actions d'une société, étant donné que ceux-ci sont seulement des actifs sous-jacents détenus par le fonds.

* Il s'agit de la politique d'investissement mentionnée dans le document d'informations clés.

Veuillez vous reporter à la Politique générale d'Investissement Responsable de CPR ASSET MANAGEMENT et la Déclaration relative à la mise en application du Règlement SFDR disponibles via le lien <https://cpram.com/fra/fr/particuliers/investissement-responsable/documentation-esg>. La décision de l'investisseur d'investir dans le fonds visé doit tenir compte de toutes les caractéristiques ou de tous les objectifs du fonds. Rien ne garantit que les considérations ESG améliore la stratégie ou la performance du fonds. Le fonds reprend dans son processus d'investissement des caractéristiques environnementales ou sociales ou une combinaison des deux, mais il n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Indicateur synthétique de risque (Source : Fund Admin)



⚡ Risque le plus faible

Risque le plus élevé ⚡



L'indicateur de risque n'est pas garanti et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la catégorie de risque 4 sur 7, qui est une catégorie de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée. Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de CPR Invest.

Tous les investissements comportent des risques et la valeur des investissements peut varier à la hausse comme à la baisse. Les informations sur les risques contenues dans ce document sont destinées à donner une idée des risques principaux et importants associés à ce fonds. Pour plus d'information sur les risques, veuillez consultez le prospectus et le DIC disponible : www.cpram.com/bel/fr/particuliers/products/tous-les-fonds

Frais (Source : Groupe Amundi)

Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques : commissions liées aux résultats (Source : Groupe Amundi)

15,00 % annuel de performance au-delà de celle de l'actif de référence. 15 % de la différence entre l'actif net de la Catégorie d'actions et l'Actif de référence. Indicateur de performance : MSCI World ACWI Net Return Index. Méthodologie de l'AEMF depuis le 1er janvier 2022. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur nette des actifs conformément aux conditions décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être compensées avant qu'une nouvelle provision au titre de la commission de performance puisse être enregistrée.

Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement.

La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.

Coûts récurrents prélevés chaque année (Source : Groupe Amundi)

Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation : 1,96%

Coûts de transaction : 0,29%

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie (Source : Groupe Amundi)

Frais d'entrée (maximum) : 5,00%

Frais de sortie (maximum) : 0,00%

Frais de conversion : 5,00 %

Swing Pricing : Oui

Les informations sur les coûts peuvent ne pas être exhaustives et le Fonds peut induire d'autres dépenses. Pour de plus amples informations sur les coûts, frais et autres dépenses, veuillez consulter le Prospectus et le DIC PRIIPS disponibles sur www.cpram.com/bel/fr/particuliers/products/tous-les-fonds

Caractéristiques (Source : Groupe Amundi)

Données clés (Source : Groupe Amundi)

Valeur Nette d'Inventaire (VNI) : 186,45 (EUR)

Actif géré : 1 766,52 (millions EUR)

Date de la VNI et de l'actif géré : 31/08/2026

Valorisation : Quotidienne

Code ISIN : LU1902443693

Code Reuters : LP68586153

Code Bloomberg : CPICAAE LX

Devise de référence de la classe : EUR

Société de gestion : CPR ASSET MANAGEMENT (nationalité française)

Caractéristiques principales (Source : Groupe Amundi)

Date de création du compartiment/OPC : 07/12/2018

Date de création de la classe : 07/12/2018

Affectation des résultats : Distribution

Souscription minimum : 1 dix-millième part(s)/action(s)

Investissement recommandé au moins pendant : 5 ans

Forme juridique : Compartiment de SICAV

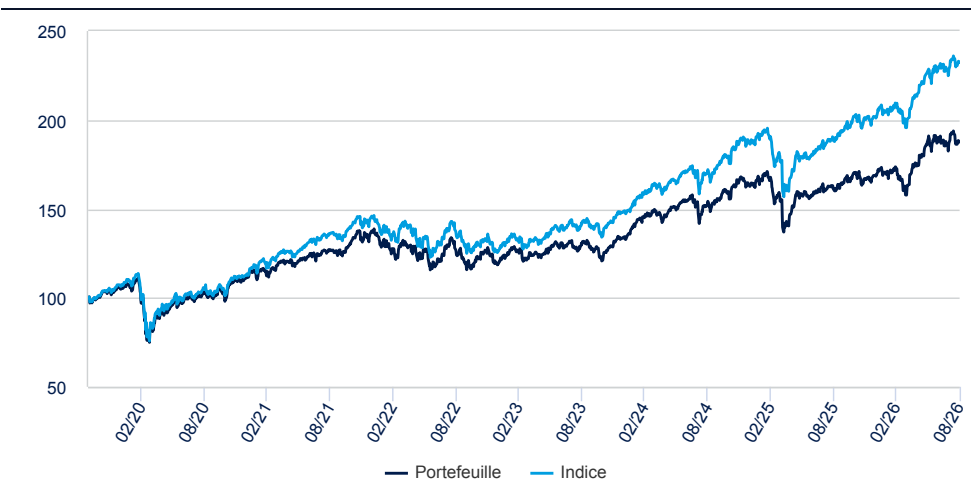
Droit applicable : de droit Luxembourgeois

Norme européenne : OPCVM

Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Indice : MSCI ACWI

Evolution de la valeur nette d'inventaire (base 100) du 27/09/2019 au 31/08/2026 (Source : Fund Admin)



Performances annualisées (Source : Fund Admin)

Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
	29/08/2025	31/08/2023	31/08/2021	-
Portefeuille	16,15%	12,73%	8,14%	-
Indice	23,15%	17,77%	11,23%	-
Ecart	-6,99%	-5,04%	-3,09%	-

PERFORMANCES NETTES PAR ANNÉE CIVILE (Source : Fund Admin)

	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Portefeuille	3,40%	21,41%	12,82%	-13,08%	22,10%	6,81%	-	-	-	-
Indice	7,86%	25,33%	18,06%	-13,01%	27,54%	6,65%	-	-	-	-
Ecart	-4,47%	-3,92%	-5,24%	-0,07%	-5,43%	0,15%	-	-	-	-

Toutes les performances ci-dessus sont calculées sur la base des valeurs nettes d'inventaire dans la devise de référence de la classe (l'Euro), dividendes réinvestis. Les rendements et l'évolution de la valeur nette d'inventaire cités ont trait aux années écoulées et ne constituent pas un indicateur fiable du rendement futur. Les performances sont affichées hors frais et commissions à la charge de l'investisseur. La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés. Les rendements annuels couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. L'évolution graphique de la valeur nette d'inventaire est établie sur l'hypothèse que la valeur nette d'inventaire et la valeur de l'indice sont égales à 100 à la date de début du graphique, afin de les rendre comparables. Les rendements sont calculés hors taxes applicables à un client de détail moyen ayant la qualité de personne physique résident belge et le régime fiscal en question s'applique à ce type de personne.

Notation Morningstar ©

Notation Morningstar "Overall" © : 5 étoiles
Catégorie Morningstar © :
EAA FUND SECTOR EQUITY ECOLOGY
Date de notation : 31/08/2026
Nombre de fonds de la catégorie : 1058

©2026 Morningstar. Tous droits réservés. Les informations contenues ici : 1/appartiennent à Morningstar et/ou ses fournisseurs de contenu ; 2/ ne peuvent être reproduites ou redistribuées et 3/ne sont pas garanties d'exactitude, d'exhaustivité ou d'actualité. Ni Morningstar, ni ses fournisseurs de contenu ne sont responsables en cas de dommages ou de pertes liés à l'utilisation de ces informations. Les performances passées ne garantissent pas les résultats futurs. Pour plus d'informations sur le rating Morningstar, veuillez consulter : https://www.morningstar.co.uk/static/UploadManager/Assets/Morningstar_Ratings_Infographic_2023.pdf

Volatilité (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité du portefeuille	12,66%	12,98%	13,29%
Volatilité de l'indice	10,26%	12,13%	12,75%

La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an. Plus la volatilité est élevée, plus le risque est élevé.

PRINCIPALES LIGNES EN PORTEFEUILLE

(Source : Groupe Amundi) *

	Poids (PTF)
NVIDIA CORP	5,15%
MICROSOFT CORP	5,02%
TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR	3,89%
APPLE INC	3,61%
ALPHABET INC CL A	3,54%
SAMSUNG ELECTRONICS	3,22%
BROADCOM INC	2,67%
TJX COMPANIES INC	1,73%
ANGLO AMERICAN PLC GBP	1,72%
MIZUHO FINANCIAL GROUP INC	1,68%

* Informations fournies uniquement à titre illustratif et ne constituant pas une recommandation à l'achat ou à la vente d'un titre donné. Il se peut que les OPC présentés dans le portefeuille ne soient pas offerts en Belgique, veuillez vérifier avec votre conseiller en investissement.

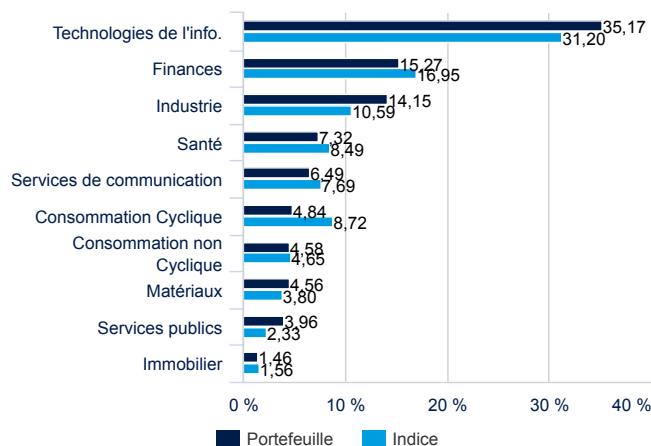
SYNTHESE (Source : Groupe Amundi)

	Portefeuille
Exposition Actions	97,80%
Nombre d'émetteurs (hors liquidités)	82

Composition du portefeuille (à titre d'illustration uniquement - Source : Groupe Amundi)

REPARTITION SECTORIELLE

(Source : Groupe Amundi) *



* En pourcentage de l'actif

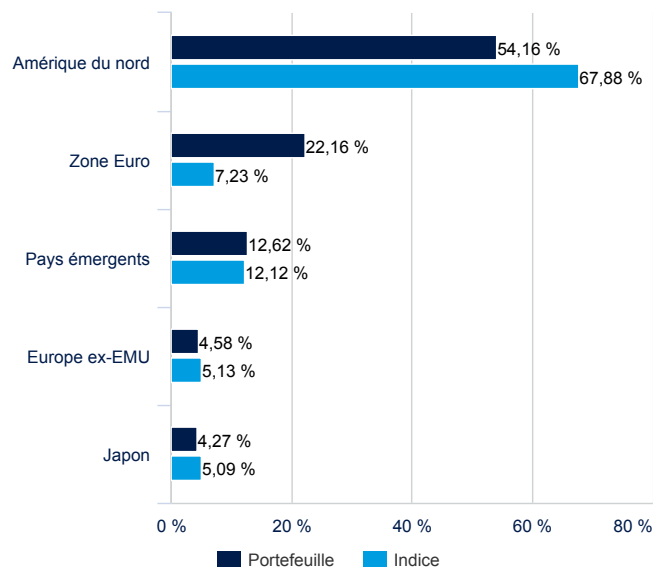
* Consommation Cyclique : secteur présenté dans la classification GICS ou Global Industry Classification Standard. Ce secteur comprend notamment l'automobile, les biens de consommation durables (biens destinés à offrir des services utiles à un consommateur par une utilisation répétée sur une période prolongée) ou encore les médias. Il s'agit là des secteurs qui évoluent de façon cyclique, au rythme de la conjoncture économique.

* Consommation Non Cyclique : se dit des dépenses de consommation non impactées par des cycles structurelles de l'économie. Que l'économie soit en forte croissance ou en récession, ces secteurs ne sont pas particulièrement touchés et poursuivent leur croissance de façon classique

* Matières Premières : Ce secteur comprend notamment les producteurs, transformateurs, distributeurs de papiers, aluminium, fer, métaux ainsi que les Sociétés d'explorations, d'extractions, de productions de minéraux (charbon, pierres précieuses, argent, or).

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

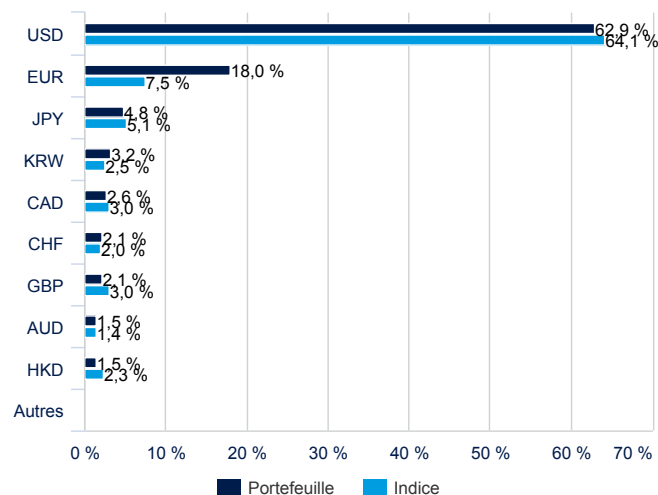
(Source : Groupe Amundi) *



* En pourcentage de l'actif – avec prise en compte des produits dérivés.

EXPOSITION PAR DEVISE

(Source : Groupe Amundi) **



** En pourcentage de l'actif – avec couverture de change

Fiscalité (Source : Groupe Amundi)Parts de capitalisation

Compartiment susceptible d'investir plus de 10 % en créances : non

Fiscalité (résidents belges). T.O.B. [en cas de rachat et en cas de passage d'un compartiment de capitalisation vers un autre compartiment de capitalisation ou de distribution]: (ou de distribution ne portant pas sur la totalité du produit net) :1,32 % (max. 4000 EUR).

Précompte mobilier :

- investisseurs personnes physiques résidents belges agissant à titre privé:

• si investissement du patrimoine à plus de 10% en créances, précompte mobilier libératoire de 30% sera dû sur la plus-value issue de titres de créances lors de la cession, du rachat ou du partage de l'avoir social (TIS bis) ;

• à défaut (investissement à moins de 10% en créances), exonération en cas de la cession, de rachat ou de partage de l'avoir social.

- investisseurs sociétés (résidentes belges) : précompte mobilier non libératoire et imputable sur l'impôt final ; en principe, imposition au taux ordinaire de l'impôt des sociétés (25% sauf application, le cas échéant, des taux réduits).

Parts de distribution

Précompte mobilier :

- investisseurs personnes physiques résidents belges agissant à titre privé:

• précompte mobilier libératoire de 30% sur la distribution de dividendes.

• si investissement du patrimoine à plus de 10% en créances, précompte mobilier libératoire de 30% sera également dû sur la plus-value issue de titres de créances lors de la cession, du rachat ou du partage de l'avoir social (TIS bis) ; à défaut (investissement à moins de 10% en créances), exonération en cas de la cession, de rachat ou de partage de l'avoir social.

- investisseurs sociétés (résidentes belges) : précompte mobilier non libératoire et imputable sur l'impôt final ; en principe, imposition au taux ordinaire de l'impôt des sociétés (25% sauf application, le cas échéant, des taux réduits).

Pour de plus amples informations, veuillez consulter vos conseillers financiers et fiscaux habituels.

Note Générale (Source : Groupe Amundi)

La durée du compartiment est illimitée. Les informations contenues dans ce document ne doivent pas être la seule base d'évaluation d'un quelconque investissement. Tout investissement dans le Compartiment doit être fait conformément à la documentation juridique en vigueur (documentation d'information clé disponible en français, prospectus disponible en français sur le site www.cpram.com/bel/fr/particuliers/products/tous-les-fonds), et, le cas échéant, de la grille tarifaire appliquée par le distributeur, ainsi que les statuts et les rapports (semi-) annuels, disponibles gratuitement en français, sur demande, auprès de CPR ASSET MANAGEMENT, de Caceis Bank, Belgium Branch et du distributeur. **Avant toute décision d'investissement, veuillez lire attentivement la documentation d'information clé et le prospectus disponibles sur le site www.cpram.com/bel/fr/particuliers/products/tous-les-fonds ou auprès de l'établissement chargé du service financier en Belgique, Caceis Bank, Belgium Branch, Avenue du Port 86 C boîte 320, 1000 Bruxelles.** La Valeur Nette d'Inventaire (VNI) est publiée sur le site Internet www.fundinfo.com. Pour toute plainte, veuillez contacter Caceis Belgium qui assure également le service de plainte (coordonnées ci-dessus). Si notre réponse ne vous satisfait pas, vous pouvez contacter l'Ombudsman en conflits financiers à l'adresse suivante: Ombudsfin asbl - North Gate II, Avenue Roi Albert II 8, 1000 Bruxelles (www.ombudsfin.be).

Note concernant le swing pricing (Source : Groupe Amundi)

Compartiment éligible au mécanisme de swing pricing : Oui

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents, un mécanisme de Swing Pricing avec seuil de déclenchement peut être appliqué pour certains fonds. Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Nette d'Inventaire. Par conséquent, la Valeur Nette d'Inventaire sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif). Normalement, les ajustements de la VNI ne dépasseront pas 2 % de la VNI originale. Pour plus d'information, veuillez-vous référer au prospectus.

Avertissement

CPR Invest - Climate Action (le « Compartiment »), un compartiment de CPR INVEST (la « SICAV »), un organisme de placement collectif en valeurs mobilières régi par la partie I de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, constitué sous la forme d'une « société d'investissement à capital variable » inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés au Luxembourg sous le numéro B-189.795. Le siège social de la SICAV est établi au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Il est rappelé aux investisseurs que la performance passée ne garantit pas les performances futures et qu'ils risquent, le cas échéant, de perdre le montant initialement investi. Les rendements passés peuvent être trompeurs. Un investissement peut s'apprécier ou se déprécier en fonction des fluctuations du marché et de la variation du taux de change de la devise dans laquelle le Compartiment est investi lorsque celle-ci diffère de la devise de l'actionnaire. L'accès aux informations ci-contre ne pourra pas être autorisé à toute personne soumise à des restrictions, tels que les ressortissants des Etats-Unis. Ce document ne peut être copié, reproduit ou distribué, intégralement ou partiellement, sans l'accord préalable de CPR ASSET MANAGEMENT. Les informations contenues dans ce document, sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Des informations supplémentaires sont disponibles sur demande. Un résumé des droits des investisseurs et de l'accès à des mécanismes de recours collectif sont disponibles, en français, sur la page "Informations réglementaires", dans le paragraphe "Directives droits des actionnaires 2" via le lien suivant: <https://www.cpr-am.fr/Local-content/Informations-reglementaires/Informations-reglementaires>. La société de gestion peut retirer la notification des modalités prévues pour la commercialisation de parts, y compris, le cas échéant, de catégories d'actions, dans un Etat membre vis-à-vis duquel il a procédé à une notification.